



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service Organisation - Emploi - Compétences

VOUS INFORME

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Direction du Patrimoine municipal

Electricien.ne (H-F) – Réf 21-096/97 (Poste vacant – Diffusion Interne & Externe)

Au sein du Service Gestion des bâtiments de la Direction du Patrimoine municipal et sous l'autorité du Chef d'équipe Electricité, l'électricien est en charge du diagnostic et du contrôle des équipements ainsi que des travaux d'entretien courant des équipements

MISSIONS

➤ **Diagnostic et contrôle des équipements**

- Informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Détecter et Signaler les dysfonctionnements et dégradations constatés sur un bâtiment
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Suggérer une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif

➤ **Travaux d'entretien courant des équipements**

- Réaliser des travaux relevant de sa spécialité de niveaux 2 et 3
- Réaliser les opérations de maintenance de niveau 1 en dehors de sa spécialité
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques
- Effectuer sommairement un relevé de plan, un croquis coté, un devis descriptif et/ou quantitatif
- Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers
- Organiser son chantier dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers

PROFIL

- Maitrise de la réglementation des ERP
- Maitrise des normes sanitaires
- Maitrise du périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et habilitations
- Maitrise des techniques bâtiment second œuvre
- Maitrise des techniques de lecture de plan et techniques de signalisation
- Maitrise de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Maitrise des techniques de conduite d'engins et de véhicules
- Habilitations et autorisations de conduite
- Réglementation des ERP
- Normes sanitaires



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service Organisation - Emploi - Compétences

VOUS INFORME

HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL

- Poste à temps complet : 35 heures hebdomadaires
- Horaires habituels : 7 h30 – 12 h / 13 h 15 – 16 h 30
- Contraintes particulières : Grande disponibilité et déplacements sur l'ensemble du territoire municipal
- Port des EPI obligatoire
- Lieu : Centre Technique Municipal

CADRE STATUTAIRE

- Filière Technique, Cadre d'emploi des Adjoint Techniques Territoriaux, Cat C

Merci d'adresser votre candidature **par courriel avant le 20.10.2021** à :
Monsieur Le Maire
Service.recrutement@ville-bagnolet.fr